

TRAVAUX DU CENTRE DE RECHERCHES SÉMIOLOGIQUES

Actes de langage explicatifs

par Catherine Wülser, La Chaux-de-Fonds

No 40 - février 1982

Archives



UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Centre de recherches sémiologiques
Avenue Clos-Brochet 30
2000 Neuchâtel (Suisse)

ACTES DE LANGAGE EXPLICATIFS

par Catherine WULSER

NO 40 - FÉVRIER 1982

Une première version de cette étude a été présentée comme mémoire pour l'obtention de la licence ès lettres. Elle a ainsi bénéficié des remarques du jury d'examen et donné lieu à des discussions avec quelques-uns des collaborateurs de notre Centre qui travaillaient alors le thème du discours explicatif^(*).

Le texte publié aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de la recherche "Sémiologie de l'explication"^(*) et complète les trois cahiers déjà parus:

Quelques réflexions sur l'explication, no 36, février 1980,

Le discours explicatif, no 38 et no 39, septembre 1981,

ainsi que les textes réunis dans la Revue Européenne des Sciences sociales sous le titre

L'explication: approche sémiologique. T. XIX, 1981, no 56.

Jean-Blaise GRIZE

(*) Recherche no 1.919.0.79 financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

1. <u>Introduction</u>	1
2. <u>Les actes explicatifs: actes de langage directs vs actes de langage indirects?</u>	3
3. <u>Quelques remarques à propos des critères énoncés par le Groupe $\lambda-1$ pour la détermination des actes explicatifs</u>	5
4. <u>Micro/macro actes explicatifs</u>	8
5. <u>Situations d'énonciation et force illocutionnaire des actes de langage explicatifs</u>	11
5.1 Explication	
5.2 Justification	
6. <u>Interactivité, explication, justification</u>	14
6.1 La notion d'interactivité	
6.2 L'explication et la justification: deux relations interactives	
6.3 Quelques remarques	
7. <u>Typologie des séquences explicatives et justificatives</u>	17
7.1 Type I	
7.2 Type II	
7.3 Assertion et relation de justification	
8. <u>Les justifications d'actes de langage</u>	20
8.1 Justification d'une valeur illocutoire	
8.2 Justification d'un acte et indication métacomcommunicative	
8.3 Séquences de type I: un seul énonciateur	
9. <u>Justification vs explication d'actions ou de faits</u>	23
10. <u>Nature et rôle des implicites dans les séquences de type II</u>	27
10.1 Représentation schématique de ces implicites	
10.2 Illustration	
10.3 Les implicites dans les exemples (25)-(26)	
11. <u>Présupposés "linguistique" et "discursif"</u>	32
11.1 Présupposé linguistique	
11.2 Présupposé discursif	
11.3 Remarque	
12. <u>Conclusions</u>	36
<u>Notes</u>	38
<u>Bibliographie</u>	41

I. Introduction

Il est possible, depuis les prolongements linguistiques des travaux des philosophes de l'école d'Oxford, de décrire l'énonciation d'une phrase telle que:

(1) "Il a neigé cette nuit"

en fonction de son *sens communicatif*, lequel peut être entendu comme l'acte (de langage) effectué par un locuteur lorsqu'il énonce (1). La détermination du type d'acte accompli repose en partie sur l'analyse des moyens linguistiques ^{/qui indiquent sa force illocutionnaire, ces marqueurs} (les marqueurs de force illocutionnaire) sont prin- linguis-
cipalement l'emploi, par le sujet énonciateur, d'un prédicat performatif tiques au présent, le mode syntaxique de la phrase, l'ordre des mots qu'elle contient, ainsi que l'intonation sur laquelle elle est énoncée. Dans le cas de (1), et si l'on ne sait rien du contexte d'énonciation, l'emploi de l'indicatif et le mode déclaratif indiquent l'accomplissement d'un acte d'assertion.

Or, sous certaines conditions, cette énonciation n'aura pas seulement valeur assertive, mais aussi *explicative* ou *justificative*, et le but de ce papier est une tentative de description des conditions d'emploi et des modes de réalisation d'un ensemble d'actes de langage regroupés ici sous l'étiquette très générale d'*actes explicatifs*.

Searle décrit la structure fondamentale des actes accomplis "par le fait de dire" par la formule $F(p)$, où "F est une variable qui prend ses valeurs parmi l'ensemble des marqueurs de force illocutionnaire", et (p) représente "des expressions qui expriment des propositions."¹⁾ Toujours selon lui, la présence dans un énoncé d'un marqueur de force illocutionnaire n'est pas suffisante à la détermination de la valeur illocutoire qu'il prendra: la prise en considération du contexte dans lequel celui-ci a été effectué s'avère nécessaire à sa description en termes d'acte de langage.

Malgré sa généralité, cette description permet de préciser

quelque peu l'enjeu du présent travail :

- 1) L'appellation d'actes de langage explicatifs laisse entendre qu'il a été **postulé** l'existence d'une "force illocutionnaire" spécifique. Celle-ci se démarque-t-elle alors de celle de l'assertion, et si oui, en quoi?
- 2) Dans quelle mesure cette force illocutionnaire est-elle inscrite dans la structure de la (ou des) phrase(s) qui, énoncées, réalisent un acte d'explication? Quels sont les éléments du contexte d'énonciation nécessaires à la production "réussie" d'un tel acte?
- 3) Les propositions (ou ensemble de propositions) réalisant les actes de langage dont il est question ici sont-elles repérables à des structures linguistiques communes; autrement dit, existe-t-il des *types d'énoncés* susceptibles de fonctionner explicativement, excluant par là la possibilité, pour d'autres types d'énoncés, de remplir cette fonction?

Une remarque concernant le point 1): parler de force illocutionnaire dans le cas de l'explication peut sembler de prime abord paradoxal. En effet, selon la définition de Ducrot, "une parole est illocutoire lorsqu'elle a pour fonction *première et immédiate* de modifier la situation des interlocuteurs."²⁾ Or, donner une explication peut être entendu intuitivement comme *une activité discursive par laquelle est transmise une information quant à la cause, à l'origine d'un fait*. Par cet événement de discours, la situation des interlocuteurs est modifiée *non en termes d'un changement immédiat des places qu'ils occupent l'un et l'autre, mais par rapport à un savoir qui devient commun dans le cas où l'acte est "réussi"*. En effet, une explication est une "bonne" explication (a "successful act" dans la terminologie d'Austin) non seulement lorsqu'elle indique la cause, ou fournit une raison, mais encore lorsque tendent à y disparaître les marques et les effets de l'illocution³⁾.

Dans le langage quotidien, les "bonnes" explications sont rares. Les actes d'explication, y compris ceux qui se désignent comme tels par une indication métacommunicative comportent toujours un élément de *justification*: ces actes sont des paroles informatives, mais également des paroles au travers desquelles le sujet s'affirme dans son être et son rôle de "parlant":

"Toute parole, aussi importante que ^{soit} sa valeur référentielle et informative, se formule aussi à partir d'un "qui je suis pour toi, qui tu es pour moi", et est opérante dans ce champ. L'action qu'elle engage au titre de ces enjeux se manifeste à travers ce que l'on peut appeler des actes illocutoires ou "effets de places". (FLAHAUT (78), p. 50).

Ainsi, dans les exemples analysés plus loin, on justifie en expliquant et on explique en justifiant, et ce qui est visé à travers l'acte d'expliquer est *la tendance à un certain effet*. C'est pourquoi, sous l'étiquette générale d'actes explicatifs, se regroupent deux activités discursives différenciables idéalement: l'"explication" et la "justification", mais dont certains aspects de l'une et l'autre peuvent être engagés conjointement dans la production d'une signification et participer à l'indication de la valeur dominante d'un fragment.

2. Les actes explicatifs: actes de langage directs vs actes de langage indirects?

La linguistique pragmatique établit une distinction entre actes de langage directs, ceux dont la valeur illocutoire est donnée directement par la forme même de leur énonciation, et actes de langage indirects, dont la valeur effective est dérivée ou seconde par rapport à leur valeur première ou littérale.

Le problème posé par les actes de langage indirects -comment rendre compte du "passage" de la valeur littérale de promesse à une valeur dérivée de menace dans "je serai là avant huit heures" par exemple- a donné lieu à des solutions diverses⁴⁾, dont j'indiquerai schématiquement deux traits communs essentiels.

A. Parler une langue étant une activité qui consiste "à adopter un type de comportement régi par des règles" (SEARLE (72), p. 52), des efforts ont porté sur la mise en évidence et la formalisation de principes généraux réglant les phénomènes de conversation (cf. par exemple GRICE (79) et GORDON et LAKOFF (73)).

B. Un acte de langage, pour être approprié, doit satisfaire à un certain nombre de conditions, énoncées sous forme de règles

(SEARLE (72)), et portant sur le contexte dans lequel il est effectué.

Les phénomènes d'indirection relèvent alors de *principes généraux de conversation* (la "politesse" par exemple) et la valeur dérivée d'un acte de langage résulte de la non-observation, de l'assertion, ou de la mise en question de l'une des règles dont dépend sa valeur directe (cf. par exemple SEARLE (75)).

Considérons maintenant les deux exemples suivants :

(2) "Les téléskis fonctionnent parce qu'il a neigé cette nuit"

(3) "Il a neigé cette nuit".

(2) est marqué pour une valeur assertive par le mode déclaratif. Pour autant que l'on accepte une interprétation causale de (2) de préférence à une interprétation consécutive, le problème est alors de savoir si la valeur explicative de cette énonciation est première ou seconde par rapport à cette valeur assertive, et/ou si elle en est dérivée.

A l'inverse de ce qui se passe en (2), rien dans la forme même de (3) ne permet d'envisager une valeur explicative, première ou seconde, pour cette énonciation. Or un grand nombre d'actes explicatifs, dans les fragments fournis par le corpus utilisé plus loin, se trouvent être réalisés par des énonciations du type de (3). Ce n'est pas par un processus de dérivation à la Searle que (3) acquiert une valeur explicative, les contextes d'énonciations de (2) et de (3) pouvant être strictement identiques. L'accomplissement d'un acte explicatif, en (3), dépend d'une *condition posée sur l'environnement discursif immédiat*, à savoir le (ou les) acte(s) de langage accomplis précédemment, celui-ci pouvant être, mais pas nécessairement, une question du type "pourquoi...".

Les conditions searliennes ne permettent pas de rendre compte de l'appropriété des actes de langage qui dépendent d'une condition *co-discursive*. Pour cette raison, j'ai décidé de ne pas tenir compte de la distinction entre actes de langage directs vs indirects lorsqu'il s'agira de rendre compte des rapports qui existent entre des actes de langage tels que (2) et (3).⁵⁾

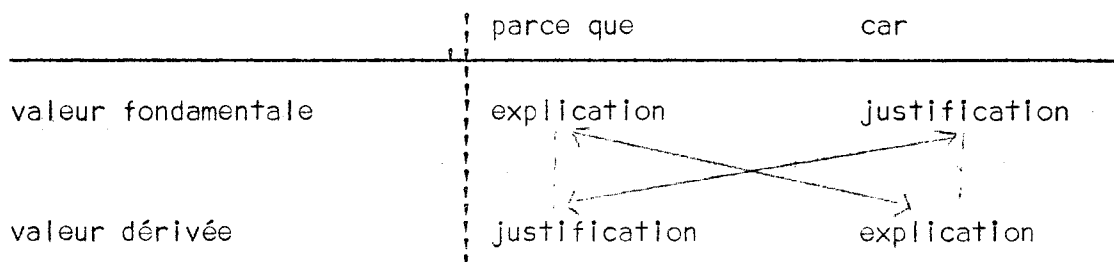
3. Quelques remarques à propos des critères énoncés par le Groupe λ -I pour la détermination des actes explicatifs

Selon les auteurs de l'article⁶⁾, l'énonciation d'une phrase telle que "Pierre n'est pas venu parce qu'il est malade" accomplit *un seul acte de langage à valeur assertive*, valeur marquée par l'utilisation de l'indicatif.

"L'emploi d'une phrase du type (p parce que q) constitue un seul acte de parole: acte qui consiste à affirmer (ou à mettre en doute, ou à ordonner) l'existence d'un lien de cause à effet entre p et q" (p. 258).

L'explication est alors définie comme une opération effectuée sur des contenus, p et q, par un opérateur: *parce que*. Cette opération est repérable par la détermination des valeurs de vérité accordées par les deux interlocuteurs aux contenus de p et q: celui de p doit être donné, incontesté et incontestable, et ce de la part des deux interlocuteurs; celui de q peut être donné ou non, et c'est le lien entre p et q qui doit être présenté comme un "rapport d'information nouvelle pour que l'on puisse parler d'explication dans le cas d'une phrase du type (p parce q)" (p. 261). Si ces conditions ne sont pas remplies, la valeur de *parce que*, toujours selon les auteurs, est argumentative ou justificative; *parce que* n'opère plus sur des contenus mais sur la parole, et sa fonction est alors celle d'un "marqueur d'acte de parole": une énonciation du type (p parce que q) accomplit alors deux actes de langage successifs dont l'énonciation du deuxième a pour but de *justifier* celle du premier, de présenter un argument en faveur de sa vérité ou d'introduire une explication des motifs qui en amènent l'énonciation.

Les énoncés du type (p car q) sont définis dans l'article comme ayant pour caractéristique discursive d'accomplir "deux actes de parole": l'énonciation de p, et la justification de q de cette énonciation, justification qui se présente alors comme destinée à légitimer celle de q. Mais *car* peut également être employé pour indiquer la cause d'un fait; dans ce cas, sa valeur explicative est dérivée par rapport à sa valeur justificative. Cette dernière dérivation permet aux auteurs d'établir le tableau suivant: (p. 272)



Cependant, les critères distinctifs établis dans l'article pour la détermination des actes explicatifs vs justificatifs ne permettent pas de rendre compte des fragments discursifs utilisés pour ce travail.

En premier lieu, les énoncés de forme (p parce que q) ayant valeur explicative s'y trouvent en nombre fort restreint. Plutôt que de déduire de cette constatation qu'on n'explique pas dans ces exemples, j'ai postulé qu'on y "explique" par d'autres moyens⁷⁾. Quant aux énoncés du type (p car q) ils sont totalement absents du corpus, aussi bien "explicitement" que "justificativement", de même qu'il est extrêmement rare de les entendre dans le langage quotidien.

En second lieu, l'affirmation du lien de cause à effet, "objet de la communication explicative", est selon les auteurs de l'article marquée par l'emploi d'un opérateur: *parce que*. Cette marque explicite est l'"information nouvelle" qui permet de parler d'un acte explicatif. Or, cette marque explicite n'est le plus souvent qu'implicite. Pour prendre un exemple, une valeur communicative d'information quant à la cause de quelque chose peut être attribuée aussi bien à (5) ou (6) qu'à (7), pour autant que l'environnement discursif soit le même ((4)):

(4) L1: - "Le train est en retard!"

(5) L2: - "C'est la neige".

(6) - "Il a neigé cette nuit".

(7) - "Il est en retard parce qu'il a neigé cette nuit".

L'objet de la communication, en (5) et (6), n'est pas la restitution d'une opération de la pensée, mais l'affirmation de la conclusion d'un raisonnement par lequel s'établit une relation entre des faits: le retard du train et la neige tombée. Or, étant communicativement adéquates, c'est-à-dire perceptibles explicativement, des énoncia-

tions telles que (5) et (6) supposent *ce lien comme donné du seul fait de l'énonciation du résultat de l'opération d'explication*. S'il n'est pas question ici de mettre en question le statut d'opérateur de *parce que*, donc son action au niveau du contenu, je dirais cependant que ce qui *impose communicativement* des énoncés tels que (5) et (6) comme étant des "explications" n'est pas l'utilisation effective de cet opérateur, mais le *rapport qu'ils entretiennent avec l'acte de langage qui les précède et qui est susceptible d'avoir, entre autres valeurs illocutoires possibles celle de demande d'information quant à la cause de quelque chose*⁸⁾. Dès lors, il est possible de concevoir pour *parce que* un statut de *marqueur d'acte de langage explicatif*, et non seulement justificatif ou argumentatif. Dans des exemples tels que (8), il indiquerait: "l'existence de liens co-textuels entre deux actes (rendus explicites par un marqueur)" (N. DE SPENGLER, (80), p. 129):

(8) "*parce qu'il a neigé cette nuit*".

Une dernière remarque concernant l'article du Groupe $\lambda-1$: ses auteurs y affirment que c'est la détermination des valeurs de vérité accordées par les deux interlocuteurs aux propositions p et q, dans une phrase du type (p parce que q), qui permet d'attribuer une valeur explicative à l'acte de langage effectué par le locuteur qui énonce une telle phrase. Soit:

(9) "p Le train est en retard *parce qu'il a neigé cette nuit*".

Il faut alors que l'affirmation p du retard du train soit un fait incontesté et donné, et ce pour les deux interlocuteurs, donc que la proposition p soit "vraie", pour que l'acte de langage accompli en (9) soit une explication.

Or l'affirmation p du retard du train peut être une information nouvelle pour l'interlocuteur qui a mal lu l'horaire ou mal regardé sa montre; elle peut être une information fautive, de la part de celui qui n'a pas remis la sienne à l'heure, sans que cela affecte la valeur communicative de (9): une explication a été produite.

Inversement, un consensus de la part des deux interlocuteurs sur la "vérité" du retard du train ne suffit pas à déterminer une valeur explicative pour (9): l'affirmation q peut être une information sur la

cause d'un fait, mais elle peut également effectuer un acte de langage métacommunicatif dont l'objet est la valeur de l'acte précédant p: "Je ne porte pas un jugement négatif sur les CFF, dont la précision est légendaire, en affirmant p; il y a une "bonne" raison au retard du train..." Cette affirmation q peut à la rigueur être entendue comme une justification donnée par le locuteur pour légitimer le fait qu'il prend la parole et s'adresse à quelqu'un: énonçant (9), il fait un peu plus que de constater, il "explique"...

En conclusion de ces quelques remarques, on retiendra que:

- a) l'explication et la justification ne se réalisent pas (ou pratiquement jamais) par l'emploi, par un sujet énonciateur, d'une forme -type (p parce que q);
- b) une explication ne doit pas sa valeur uniquement au fait qu'elle exprime une opération définie de la pensée, mais aussi au fait qu'elle est une *énonciation*: le contexte et le co-discours participent à la détermination (ou à la production) d'un acte explicatif;
- c) si la partie p d'une énonciation explicative (explicitement ou implicitement de forme (p parce que q)) doit satisfaire à un certain nombre de conditions (de vérité ou autres) pour être "explicable", la partie q obéit également à des conditions qu'il s'agira de déterminer.

Autrement dit, pas plus qu'une raison ou une cause invoquée par un locuteur n'est forcément explicative (elle peut justifier, légitimer, ou fonctionner comme conséquence), un acte de langage dont le contenu propositionnel est q et qui est explicitement ou non inséré dans une structure discursive du type (p parce que q) n'est forcément un acte "qui explique".

4. M i c r o / m a c r o a c t e s e x p l i c a t i f s

Un certain nombre de fragments discursifs utilisés dans ce qui suit ont été extraits d'un corpus comprenant cinq scénarii de films thématiquement différents⁹⁾. Quelques autres ont été recueillis lors de conversations prises sur le vif.

La présence de termes tels que "pourquoi", "parce que", "comment", "en raison de", ou d'indications métacomunicatives du type "laissez-moi vous dire/vous expliquer pourquoi...", etc. ont servi de critères de sélection. D'autres fragments, par contre, ne contiennent aucunes de ces indications. Ils ont retenu mon attention non en fonction d'une procédure précise permettant de déterminer si un acte de langage est ou non explicatif (le travail dans ce cas eut été terminé) mais selon la manière intuitive et personnelle dont ils ont été perçus immédiatement. Il s'en suit que ce travail n'a la prétention ni d'être exhaustif, ni d'avoir effacé les traces du sujet qui l'énonce!

Les actes de langage sont définis par Searle (72) comme étant les "unités de base de la communication". Or les fragments de discours qui ont été repérés ou perçus comme explicatifs-justificatifs peuvent être composés de plusieurs de ces unités. Celles-ci entretiennent alors à l'intérieur de ces fragments des relations qui forment des structures discursives dont on ne peut rendre compte de manière satisfaisante si on les considère comme des suites d'éléments juxtaposés.

A titre d'exemple, prenons les deux fragments suivants:

(10) - L1:- "Pourquoi est-ce que vous n'avez jamais répondu à ces lettres?"

L2:- "Je ne les ai jamais reçues." (JA44)

(11) L1:- "Et les édifices, comment étaient-ils, collés ou mitoyens?"

L2 M Mais comment en décider, nous? C'est une carte au 2'000ième. Un mur d'un mètre, ça donne un demi millimètre, deux murs un millimètre. Les crayons qu'on utilise ont une mine d'un millimètre d'épaisseur. Donc, il est techniquement impossible d'établir s'il s'agit d'un mur ou de deux avec les éléments dont nous disposons." (MPSV 12)

Comportant un "pourquoi", (10)-L1 est aisément identifiable comme une demande d'information quant à la cause de quelque chose. Sans entrer maintenant dans la problématique de la détermination de la valeur (explicative vs justificative) de (10)-L2, je dirais que l'acte accompli par L2 en énonçant: "Je ne les ai jamais reçues" est un acte minimal ou

micro-acte. Les énonciations minimales, quel que soit l'acte de langage qu'elles effectuent, seront par la suite appelées *occurrences*.

(II)-L1 est une demande d'information binaire. Cette occurrence ne contient aucun élément linguistique permettant d'inférer la valeur explicative ou justificative de (II)-L2. En tant qu'acte de langage à la valeur illocutoire de demande d'information, l'enjeu de son énonciation est l'obtention, de la part de L2, d'une réponse fournissant cette information. La réponse, dans le cas présent, est explicative ou justificative en raison des relations qui s'établissent entre les actes de langage dont elle est composée. Notons en passant que (II)-L2, parce qu'elle est une énonciation faite par un seul locuteur *et* que sa structure discursive est explicitement du type question-réponse, met en évidence l'un des traits marquants des actes de langage explicatifs: leur caractère intrinsèquement *dialogal*.

Ces deux exemples permettent de préciser quelques points de terminologie. J'appellerai *échange* le tout formé par les énonciations de L1 et L2. Un échange est une donnée *littérale* et immédiate: deux locuteurs agissent *effectivement* dans le fragment considéré.

Le terme de *séquences* s'applique à tout couple d'éléments (occurrences ou macro-acte de langage) *qui entretiennent une relation discursive telle qu'elle participe à l'attribution d'une valeur dominante (explicative, justificative ou autre) pour un fragment*. Il s'en suit qu'un échange discursif peut former une séquence explicative-justificative: c'est le cas de l'exemple (10). Dans (11) par contre, la séquence n'est pas un échange: un seul locuteur effectue les actes de langage dont elle est composée.

Les énonciations dont il est question dans ce papier que leur valeur dominante soit explicative ou justificative¹⁰⁾, sont toujours des séquences: comme telles, et à l'inverse des conclusions du Groupe $\lambda-1$, elles sont toujours *composées de deux actes de langage*.

5. Situation d'énonciation et force illocutionnaire des actes de langage explicatifs

L'enjeu communicatif commun à toute énonciation peut être défini de manière générale comme l'intention d'un locuteur d'influencer les opinions et/ou les actes futurs, langagiers ou non, de la personne pour qui cette énonciation est produite. Les actes de langage effectués par ce locuteur le sont alors dans le but de transmettre cette intention.

Searle, (in SEARLE (72)), analyse les types d'actes illocutionnaires en termes de conditions d'appropriété. Ces conditions sont, à l'exception de la condition de contenu propositionnel, les conditions textuelles auxquelles un acte de langage doit satisfaire pour être approprié.

Ce qui va suivre ne prétend pas décrire exhaustivement le contexte situationnel d'un acte ou d'un macro-acte de langage explicatif, en partie parce que l'analyse des conditions de productions et de recevabilité de tels discours dépasse le cadre somme toute restreint des conditions searliennes¹¹⁾. De plus, la valeur explicative d'une énonciation n'est due qu'en partie au contexte situationnel dans lequel elle est produite, cette énonciation référant toujours, explicitement ou implicitement, à son environnement discursif; par là, elle dépend de conditions non seulement contextuelles mais *co-discursives*. Dans la suite du travail, l'accent a été mis sur ces liens co-discursifs, et sur le fonctionnement interne des séquences; c'est pourquoi les indications qui vont suivre sur les propriétés du contexte situationnel sont très schématiques: elles ne font qu'explicitement un certain nombre des présupposés de l'analyse tentée ici.

5.1 Explication: la situation de communication met en jeu deux interlocuteurs qui sont dans, ou ont accepté, un rapport interpersonnel tel que l'un d'entre eux est censé "savoir" quelque chose que l'autre est censé "ignorer". Cette première distinction me permet d'écarter de l'analyse les explications qui ne sont que des redites: celles que fournit un étudiant à un examen par exemple. Que celui qui est censé savoir "sache" vraiment ou non, il est effectivement dans la position du

"maître"; de même l'"ignorance" de son interlocuteur peut être réelle ou non, celui-ci n'en reste pas moins à la place du "disciple": "le discours explicatif se présente comme un discours d'autorité. Ce qui est expliqué est reconnu comme ce qui peut et doit être expliqué. Les moyens de l'explication (les informations fournies, leur agencement) sont reconnus comme adéquats. Dans une interaction verbale concrète cela implique que les rapports de forces entre locuteurs soient tels que les interlocuteurs ne puissent mettre en question l'autorité de celui qui explique ou que si théoriquement ils peuvent le faire (en raison de leur propre savoir, de leur position sociale, etc.), ils ne le font pas pratiquement." (Cf. M. EBEL (81), pp. 26-27).

a) L'explication peut être demandée ou non; dans le cas où elle est *demandée*, elle peut l'être directement ou indirectement; c'est pourquoi je dirais que l'acte de langage effectué par le locuteur qui produit cette demande doit être susceptible d'avoir, entre autres valeurs illocutoires possibles, celle de demande d'information quant à la cause de, et qu'il doit être interprétable comme tel par celui à qui il s'adresse. Un locuteur qui "demande" est supposé (cf. les conditions contextuelles de Searle (72), p. 108) préférer l'accomplissement de l'acte demandé à son non-accomplissement, cette condition permet alors d'écartier les demandes d'explication produites dans le but d'embarrasser l'interlocuteur en montrant son ignorance, acte dont la valeur illocutoire et l'effet perlocutoire sont alors sensiblement différents. Lorsqu'il accomplit une demande d'explication, le locuteur présuppose, de plus, à tort ou à raison:

- qu'il existe une cause, une raison qui permettent de rendre compte du phénomène dont il est question,
- et que son interlocuteur connaît cette cause, et est à même d'établir entre deux choses un lien de cause à effet.

b) Si l'explication n'est *pas* demandée, explicitement ou implicitement, le locuteur accomplit deux actes de langage dont le thème du premier est supposé être l'objet d'une interrogation de la part d'un interlocuteur; cette supposition peut même devenir une "imposition", à l'instar de ce qui se passe dans une situation scolaire. L'énonciation

de ces deux actes de langage, qui entretiennent un rapport sur lequel je reviendrai plus tard, (rapport qui est le même lorsque l'explication est demandée), produit une séquence explicative et présuppose, de la part de son locuteur et à juste titre ou non :

- qu'il n'est pas sûr que son interlocuteur "sache", c'est-à-dire "connaisse la cause de",
- qu'il croit ce qu'il dit, c'est-à-dire que l'on peut effectivement rendre compte de ce dont il est question dans son discours par une cause, et que ce qu'il présente comme "une cause de" à son interlocuteur est effectivement dans un rapport causal avec le thème du discours.

Ces quelques remarques mettent en évidence deux types de rapports d'autorité, différents mais non indépendants, que véhicule la communication explicative: celui du savoir, car celui qui explique domine son sujet et par conséquent son interlocuteur que l'explication lui soit demandée ou non, et celui de la parole: une explication demandée l'est en principe par un acte de langage dont l'effet est de mettre celui à qui il s'adresse en position de "devoir répondre"; non demandée, le locuteur qui l'énonce est à même "de faire les questions et les réponses".

5.2 Justification: l'explication et la justification peuvent être considérées comme des activités discursives essentiellement similaires par deux aspects: elles sont toutes deux réalisables ou non dans un schéma question-réponse et elles rendent compte de deux volontés de comprendre ou de faire comprendre. Mais, si l'on peut également dire des deux interlocuteurs engagés dans une séquence justificative que l'un est censé savoir quelque chose que l'autre est censé ignorer, le résultat de l'énonciation d'une telle séquence est une modification des places qu'ils occupent l'un par rapport à l'autre. En effet, l'acte entrepris en justifiant l'est à la fois sur les deux interlocuteurs. Dans la séquence justificative, la mise en rapport de deux "faits" (il peut s'agir d'actes de langage ou d'actions) opère la réduction d'une distance instaurée entre le fait qui doit être justifié et une norme (un "aurait dû") impliquée par la mise en demeure de répondre: cette séquence opère ainsi un *glissement de la raison qui "explique" à la "bonne" raison*, celle qui justifie, et au "bon droit", celui qui légitime.

L'acte entrepris par l'énonciation d'une séquence justificative l'est alors sur les deux interlocuteurs: si elle justifie le comportement ou le dire de l'un, elle instaure, ou reconnaît lorsque la justification a été explicitement ou implicitement demandée, l'autre comme repère autour duquel se fixe cette norme, du seul fait qu'elle s'adresse à lui.

Il est à noter que l'explication entretient aussi ce rapport au "justement" dit ou fait: elle n'est jamais tout à fait exempte de justification:

"l'effet de la justification est en réalité double, car en même temps qu'on fonde logiquement l'assertion du jugement explicatif, on attribue au fait expliqué une signification de normalité ou de nécessité. (Cf. M.-J. BOREL (81), pp. 48-49).

6. Interactivité, explication, justification

6.1 La notion d'interactivité. S'inspirant des travaux de Labov, Aston ((77), p. 468 sq.) rappelle que l'organisation du discours ne repose pas sur le contenu des énoncés, mais dépend des actes que réalisent ces énoncés. Cette organisation obéit à des règles "séquentielles" qui sont les conventions socio-linguistiques réglant l'acceptabilité des comportements langagiers, et "interprétatives" qui permettent de rendre compte de la valeur communicative d'un énoncé, reliant ainsi un contenu propositionnel à un acte de langage. Cette valeur assignée d'un énoncé l'est en fonction de son contexte situationnel (quels sont les rôles respectifs des participants à l'échange verbal, le topic, les systèmes de croyance? etc.), de son co-texte (quels sont les actes de langage accomplis précédemment?) et de son contenu propositionnel (que dit l'énoncé?).

On peut donc dire très schématiquement que les positions de Labov et Aston diffèrent de celle de Searle en ceci: un acte de langage n'obéit pas seulement à des conditions contextuelles ou de contenu propositionnel. Tout acte de langage, à l'exception de l'acte initial d'un échange a, en plus de sa valeur illocutoire, *une valeur interactive qui est la relation qu'il entretient avec un acte de langage accompli précédemment*. Aston propose la formule suivante pour l'interactivité (p. 483):

"Act A has the relationship R to act B, where R is the interactive value of act B."

et il établit un "test pragmatique" qui permet de déterminer cette valeur interactive:

"What did the addresser do in performing act B which he could not have done if act A had not previously been performed?"

6.2 L'explication et la justification: deux relations interactives. L'explication et la justification sont définies par Aston en termes de *relations interactives*: c'est la prise en considération du contexte (notion à laquelle je préfère celle, plus large, de *co-discours*) qui permet l'identification de tels actes ou macro-actes de langage.

Selon l'auteur, il faut distinguer parmi les actes que Searle regroupe dans la classe des déclaratifs au moins deux types d'actes de langage: l'assertion et la déclaration¹²⁾. En accomplissant un acte d'assertion, un locuteur affirme que quelque chose est le cas, *présupposant* la vérité de son dire, alors que par un acte de déclaration il rapporte que quelque chose est le cas et par ce rapport d'un fait, *propose* la vérité de son dire. Cette distinction opérée par Aston à l'intérieur des déclaratifs de Searle recoupe la distinction de Lyons (76) entre "modalité subjective" ("the speaker involving himself in judgement") et "modalité objective" ("recognized as existing independently of the speaker").

Un acte de langage est marqué pour sa valeur assertive non seulement par l'emploi d'un "je", mais aussi par des expressions évaluatives telles que "bon", "important", "fondamental", ou l'emploi d'un modal, ou encore par ce qu'Aston appelle des prédicats non factifs ("à mon avis", "franchement"). Les marqueurs de déclaration ("évidemment", "il ne peut être dénié que", "bien sûr") ont selon lui un statut différent en ce sens qu'en plus de leur fonction de marqueurs ils ont un rôle d'opérateur. Ce sont des:

"superordinate factive predicates, (which) play an important role in indicating value: like "as it is well known", and "studies have shown", they presuppose the factuality of their complement (...) I am arguing here (...) for a convention whereby such predicates are heard as operators." (p. 479).

La distinction entre relation explicative et relation justificative s'éta-

blit alors en fonction de la valeur illocutoire de l'acte de langage qui forme le premier "terme" d'une relation interactive.

Illustrons cette position par deux exemples:

(12) "A mon avis, Pierre est rentré, B sa voiture est devant la porte"

(13) "A Le train est en retard, B il a neigé cette nuit".

Selon les critères d'Aston, le locuteur qui énonce (12) accomplit en A un acte d'assertion marqué comme tel par l'emploi d'un prédicat non-factif: "à mon avis". L'acte A entretient avec l'acte B une relation de justification: l'acte B justifie l'acte A, et de ce fait cet *acte B réfère à l'acte A*. En (13)A, le locuteur accomplit un acte de déclaration: il rapporte un fait, puis accomplit un acte B par lequel il établit la cause de ce fait. L'acte B entretient avec l'acte A une relation interactive explicative qui détermine la valeur (interactive) de *l'acte B, qui réfère au fait rapporté en A*. Aston propose les formules suivantes:

"EXPLICATION: act B accounts for fact reported in act A"

"JUSTIFICATION: act B accounts for act A", (p. 486)

puis il postule que, dans l'enchaînement discursif, une "explication" s'effectue uniquement *par la mise en relation d'actes de langage dont le premier est une déclaration*; cette déclaration peut également être une assertion rapportée dans laquelle le sujet énonciateur de l'acte et l'auteur de l'assertion réfèrent explicitement à des personnes différentes. Ces assertions rapportées sont généralement marquées par des renvois tels que: "comme le disait X", "selon Y", etc. *Les justifications, elles, n'interagissent qu'avec des assertions.*

6.3 Quelques remarques: L'analyse de Aston a le mérite, avec la notion d'interactivité, de mettre en évidence le caractère *relationnel* des actes de langage qui sont susceptibles d'entretenir une relation explicative ou justificative. En effet, elle impose au premier terme de la relation des valeurs illocutoires d'observation et d'assertion respectivement, excluant par-là la possibilité pour des actes de langage dont la valeur illocutoire est différente d'entretenir une relation semblable et donc de déterminer une valeur interactive "explicative" pour une occur-

rence ou un macro-acte.

Cette restriction a deux conséquences importantes.

La première, immédiatement déductible de son analyse, est que la distinction entre acte de langage explicatif et acte de langage justificatif, bien qu'elle soit basée sur d'autres critères que ceux du Groupe $\lambda-1$, n'en est pas moins nette chez Aston. Or les fragments fournis par le corpus m'ont montré, et ce de manière assez nette dans le cas où la justification ou l'explication concernent une *action*, que ces valeurs ne sont *jamais univoquement déterminées* (voir pour cela les fragments (25) et (26)).

La deuxième conséquence d'une restriction aussi forte me semble plus fâcheuse en ce sens qu'elle occulte l'un des traits distinctifs propres aux séquences explicatives, ainsi qu'à certaines séquences justificatives, à savoir *leur caractère intrinsèquement dialogal*. En effet, pour les séquences explicatives ainsi que pour *certaines* séquences justificatives, la relation interactive qui s'établit entre les actes de langage dans une séquence du type (p parce que q) n'est pas différente de celle entretenue par les éléments d'une séquence du type (pourquoi p? parce que q), *que celle-ci soit ou non un échange*. Cette propriété intrinsèque à certaines des séquences considérées fera l'objet des paragraphes suivants; c'est elle qui fonctionnera comme critère formel permettant de séparer les justifications d'acte de langage des justifications d'actions ou de faits.

7. Typologie des séquences explicatives et justificatives

Parmi les fragments fournis par le corpus, j'ai établi une première distinction¹³⁾ entre deux types séquentiels, selon le schéma discursif dans lequel ils peuvent se réaliser.

7.1 Type 1 appartiennent à ce type *les séquences composées d'actes de langage qui ne peuvent être effectués par des énonciateurs différents sans qu'il y ait modification de la relation interactive qu'ils entretiennent*, donc rupture de la valeur de la séquence.